

GAZETTE DE VARSOVIE

MARDI 17. AVRIL 1792.

RUSSIE.

Petersbourg le 20 mars. La cour a pris le 16 de ce mois, le deuil pour six semaines, à l'occasion de la mort de l'empereur Léopold.

SUEDE.

Stockholm, le 22 mars. Il a été publié aujourd'hui un édit, qui interdit itérativement au peuple toute voye de fait contre les conjurés, que l'on promet de punir suivant toute la rigueur des loix. Il est défendu par le même édit, aux habitans des provinces de quitter le lieu de leur domicile, jusqu'à ce que la conjuration ait été entièrement découverte; & pour pourvoir à la sûreté de la capitale, il a été fait défense à quiconque, d'y venir sans un ordre exprès du roi, à moins d'y être envoyé comme courrier. Les payfans sont seuls exceptés de la sévérité de cette ordonnance; & il leur est permis d'entrer & de sortir librement de la capitale.

Stockholm, le 27 mars.

Bulletin de la santé du roi, jusqu'au 27.

Le 24 mars à 7 h. du matin. *Le roi a eu une assez bonne nuit: l'enflure s'est étendue; il n'y a d'ailleurs aucun changement remarquable dans l'état du malade.*

Le 24 à midi. *Il n'y a pas eu de changement sensible dans l'état du roi, depuis ce matin.*

Le 25 à 7 h. du matin. *Le roi a eu une bonne nuit & a dormi d'un sommeil tranquille pendant quelques heures, ce qui lui a rendu des forces. La plaie est dans le même état où elle se trouvait hier.*

Le 25 à midi. *L'état de la santé du roi est toujours le même, mais lorsqu'on a levé l'appareil, on a trouvé que la plaie avait plus suppuré que de coutume.*

Le 26 à 7 h. du matin. *Le roi a ressenti depuis hier, des oppressions de poitrine, du côté droit; & elles se sont augmentées ainsi que la dureté du poux; on lui a appliqué en conséquence les cantharides, & on lui a tiré du sang; ce qui a diminué la fièvre du malade & lui a procuré une nuit tranquille jusqu'à ce moment.*

Après midi, à 4 h. & demi. *Une transpiration douce & une toux facile, ont procuré à Sa Majesté depuis ce matin quelque soulagement & repos. La fièvre a augmenté; la foiblesse du malade est devenue plus considérable; & la plaie suppure moins.*

Le 27 à 7 h. du matin. *Le roi a eu une mauvaise nuit; il n'a pas fermé l'œil jusqu'à quatre heures du matin, qu'il a eu un bon sommeil. La plaie suppure considérablement; l'oppression de poitrine s'est dissipée; mais la toux continue.*

Le corps des chasseurs à cheval, du premier regiment, de trois cent hommes, est entré hier dans cette ville, pour soulager la garnison & la bourgeoisie armée; leur service étant extrêmement fatiguant dans ces circonstances, à cause des patrouilles qui roulent continuellement.

Stockholm, le 29 mars. Le roi est mort aujourd'hui à onze heures & demi du matin, d'une pleuresie que lui avait occasionnée le coup fatal qui lui avait été porté par l'assassin Ankerström. Le prince héréditaire qui aura quatorze ans accomplis le premier de novembre, a déjà prêté serment, comme nouveau roi, sur l'acte de sûreté. Le duc de Sudermanie est nommé régent du royaume jusqu'à ce que le roi ait dix-huit ans, ou qu'il soit en âge de majorité. Il jouira de l'autorité royale dans toute son étendue; mais l'exercice du droit d'accorder des lettres de noblesse lui est interdit; & il ne pourra accorder les marques des ordres, qu'aux militaires; & seulement dans le cas où quelque guerre aurait lieu. Toute la ville est dans la plus grande consternation, mais la tranquillité continue à y régner. Tous les domestiques du feu roi, ont conservé leurs places; & il est impossible jusqu'à présent de dire quelque chose de certain sur les suites que peut avoir ce funeste événement. Le roi a témoigné beaucoup de fermeté dans ses derniers moments; il consolait lui-même ses amis, & il a fait avant de mourir, toutes les dispositions que nécessitaient les circonstances. Il a tenu quelque tems avant de rendre le dernier soupir, un discours très touchant au prince héréditaire, dans lequel il lui a exposé les devoirs que lui allait imposer sa qualité de roi d'un grand peuple. Tout l'auditoire fondait en larmes; le moribond seul n'en a pas laissé couler; & l'on peut dire que s'il régna en grand prince, il mourut en héros.—Gustave III. naquit le 24 janvier en 1746; il épousa le 4 novembre en 1766, Sophie Madelaine, fille de Frédéric V, roi de Dannemarck; & succéda à son père Adolphe Frédéric le 12 février 1771. Il releva le royaume qui était sur le penchant de sa ruine, méprisé au dehors & divisé au dedans; & le mit dans un bon état.

La guerre de Russie interrompit pour un tems les succès de ses vastes desseins, & nécessita des dépenses dont la Suède aura peut-être long tems à se relever; mais la paix qu'il avait faite, allait le mettre à même de profiter des circonstances critiques où se trouve l'Europe; & après avoir été le nestor du nord, il ne se proposait rien moins que de devenir le dictateur du midi. La veille de sa mort, il écrivit de sa propre main un codicile, dans lequel il charge le duc de Sudermanie, de donner une épouse au prince héréditaire, lorsqu'il aura atteint sa dix-septième année, en lui défendant d'assembler les états avant la majorité du roi. Il lui recommande également de continuer l'éducation de ce jeune prince, d'après le plan qu'il avait adopté, & de lui laisser les mêmes maîtres qu'il lui avait donnés.

Le général Armfeldt est nommé gouverneur de Stockholm.—La bourgeoisie de cette ville a prêté serment de fidélité au nouveau roi. On croit qu'on ne sévira pas contre plusieurs personnes qui avaient été instruites de la conjuration; & l'on se flatte qu'après un événement aussi fu-

nefte, la tranquillité publique ne fera pas troublée. On n'a pas encore une liste authentique des personnes qui ont été arrêtées; mais il est bien prouvé que le général major, baron de Pechlin, qui est du nombre, est le premier auteur de cet horrible conspiration.

Quoiqu'on dise que les deux comtes de Horn & de Ribbing, ayent avoué avoir eu connaissance de la conjuration, on n'en a néanmoins encore aucune certitude. — La haute cour nationale n'a pas encore commencé le procès des conjurés, parce qu'on se propose d'établir une commission particulière pour juger cette affaire. Le meilleur ordre a été établi à Stocholm, où l'on jouit de la plus grande sûreté; la garnison & la milice bourgeoise sont sous les armes jours & nuits; tous les passages & grands chemins qui conduisent à la ville, sont garnis de soldats, & personne ne peut en sortir sans un passeport du général Klingspor. Tous les officiers, tant civiles que militaires ont reçu ordre de se rendre à leurs postes, & les maisons doivent être fermées à huit heure du soir. — Mr Liliensparre préside à l'interrogatoire des prisonniers; & son fils a été nommé lieutenant de police. La commission de police tient ses séances au bureau de révision. Les prisonniers sont détenus dans le château royale de Rittersholm. — Le corps du baron Bielke, que nous avons dit s'être empoisonné & avoir confessé d'être le chef de la conjuration, a été traîné sur une claie, jusques sous les fourches patibulaires. Il était accompagné des gardes des criminels, & escorté par un détachement de dragons destinés à empêcher tout tumulte.

A l'ouverture du corps de Sa Majesté, on a trouvé la balle quarrée qu'on n'avait pu découvrir; elle s'était arrêtée près de la quatrième côte. On a également trouvé deux clous.

Extrait d'une lettre d'Upsal du 25 mars.

Dès qu'on eut appris en cette ville, l'attentat commis sur la personne du roi, l'université s'assembla dans l'église cathédrale, où elle fit en corps la prière publique dont nous avons donné le formulaire. Le consistoire académique résolut d'envoyer au roi une députation composée du recteur de l'université & de cinq professeurs, pour s'informer de l'état de la santé de sa majesté. Pareilles députations furent envoyées à Stocholm de la part du magistrat & de la bourgeoisie. Des patrouilles continuelles font la ronde par la ville; on a mis des gardes à toutes les portes, & l'on examine avec le plus grand soin tous les passagers.

Lettre de Coppenhague du 5^e mars.

Il n'est permis à personne de sortir de la Suède; quantité de passagers sont retenus à Helsingör, & ne peuvent pas se rendre à Helsingör. On n'y transporte autre chose que les malles aux lettres, & encore sur des bateau Suédois. — Plusieurs régimens suédois doivent s'être mis en marche vers Stocholm, aussitôt après avoir reçu la nouvelle de l'assassinat du roi.

A L L E M A G N E.

Francfort, le 17 mars. On parle ici du projet que l'on dit que les cantons Suisses ont formé de rappeler leurs troupes du service de France; mais ce rappel n'a sûrement, au moins quant à présent, aucun fondement réel, & se borne peut-être seulement au régiment d'Ernest, qui a éprouvé, à Aix, quelques désagrémens inévitables, sans doute, dans les circonstances où l'on est. Le corps helvétique est trop prudent pour se permettre une démarche

précipitée; il ne voudra pas, pour une affaire particulière, rompre les anciennes liaisons, desquelles il s'est toujours si bien trouvé. Il est probable que les ennemis de la France tenteront tous les moyens pour brouiller avec elle ses anciens alliés, & l'on n'ignore pas que quelques cantons ont montré des dispositions pour s'agrir.

Coblence, le 26 mars. Le comte d'Oxenstierne a eu l'honneur, la semaine dernière, d'être présenté à l'Electeur notre souverain, en qualité d'envoie extraordinaire du roi de Suède, & de présenter à S. A. S. une lettre de Sa Majesté. — Samedi prochain, Mr. le maréchal de Broglie est attendu de Trèves en cette ville, où l'attendent des affaires de la plus grande importance. — La semaine dernière, nous avons vu partir d'ici plusieurs généraux, dont 2 pour l'Espagne, 2 pour le Piémont, un pour le Brisgau, un pour Berne, & 2 pour la Russie & la Suède, munis d'instructions relatives au grand projet qui paraît être parvenu au terme de sa maturité.

Ratisbonne le 27 mars. La ville de Nuremberg a fait publier une protestation solennelle, contre ce qu'elle appelle les usurpations prussiennes. La conduite de la Prusse donne du courage à la Bavière. Il est question, dit-on, de réclamer du duc de Wirtemberg quatre bailliages qui avaient autrefois appartenus à la Bavière, mais dont la possession est garantie à la maison de Wirtemberg par la paix de Westphalie.

On sait, à n'en pas douter que l'on fait des préparatifs militaires dans les états du roi de Prusse, & que l'on travaille dans les arsenaux avec une activité incroyable.

Dresde, le 29 mars. Le roi de Hongrie & de Bohême a écrit de sa propre main, 3 lettres à la cour de Saxe, l'une était adressée à l'electeur, l'autre à la princesse Antoinette, & la troisième au duc Charles, pour leur notifier la triste fin de son auguste père: dans la lettre à l'electeur, non seulement, il assure ce prince que ce funeste événement ne changera rien au traité de Pillnitz, où se trouve stipulée l'indépendance de la Pologne, mais encore qu'il proposerait lui-même de former cet heureux lien, s'il n'avait pas déjà été contracté. Il ajoute qu'il n'oubliera jamais les heureux moments qu'il a passés dans ces circonstances à Pillnitz, & qu'il ne s'en souviendra, que pour observer plus religieusement la convention qui y fut arrêtée.

P A Y S - B A S.

Bruxelles, le 28 mars. Nos magistrats viennent de défendre à tous bourgeois de vendre & débiter pendant la journée de demain & après-demain, à l'occasion des obsèques de Sa Majesté l'empereur & roi; & les portes de la ville resteront fermées depuis demain à midi jusqu'à vendredi à midi. — Le Tiers-Etat de Namur vient de présenter requête pour obliger les deux premiers ordres à donner connoissance de leur correspondance de Vienne. —

Bruxelles le 30 mars. Le nombre d'officiers Français, qui passent par cette ville pour se rendre en Allemagne & ailleurs, est considérable. Il en est entré le 25 de ce mois, 138 à la fois en un jour, le 26, 115 & le 27, 100 qui tous sont passés par la ville sans séjourner. Le 28, il n'en est arrivé qu'un petit nombre; mais le lendemain il en est arrivé un beaucoup plus grand nombre pour assister aux funérailles de feu S. M. LEOPOLD II. Le 29, les évêques d'Ipres, de Bruges & de Namur se sont rendus en cette capitale pour le même objet. L'évêque d'Anvers s'en est dispensé pour cause de maladie; le même motif a empêché également l'archevêque de Malines d'assister à

cette cérémonie lugubre. — Hier matin notre amman & le substitut procureur général de Sa Majesté, assistés de deux échevins firent une visite chés un sculpteur de cette ville, soupçonné de récelement d'armes ou de libelles incendiaires. On y trouva effectivement dans plusieurs endroits cachés, tout l'équipement d'un volontaire, & un allés grand nombre de libelles & brochures qui furent tous inventoriés & emportés.

S U I S S E.

Berne le 15 mars. Le conseil-souverain a prononcé définitivement avant-hier sur le sort du régiment d'Ernest: il a été décrété, à la pluralité de 134 voix contre 6, que ce régiment seroit rappelé. Il n'y a pas eu un seul avis contre ce rappel; car les six voix n'étaient que pour suspendre quelque tems son exécution. En conséquence, le conseil-souverain écrit au roi par ce courrier, & en même-tems envoie l'ordre, qui enjoint au régiment de revenir en Suisse sans délai, par la route la plus sûre & la plus courte. Ce régiment, jusqu'à ce qu'on ait disposé de lui, sera conservé ici sur pied; les officiers avec demi-paie, & les bas-officiers & soldats avec paie entiere. On ne doute pas ici que, bien loin que l'on mette le moindre empêchement à la sortie du régiment d'Ernest du royaume de France, les corps administratifs lui en faciliteront les moyens. S'il en était autrement, on forceroit tous les corps Helvétique à joindre ses acclamations à celles de l'état de Berne, car cet événement a été envisagé du même œil par tous les confédérés, & fait la plus vive sensation dans toute la Suisse.

Lettre du Sénat de Berne à Louis XVI, du 16 mars.

S I R E,

Le régiment d'Ernest, avoué par notre sénat, le plus ancien régiment suisse de ligne au service de la couronne de France, qu'il a servi depuis plus d'un siècle avec fidélité, & dont la conduite a été sans reproche; ce régiment a eu, le 26 février, à Aix, le sort le plus mortifiant & le moins mérité. Affailli par une troupe infiniment supérieure en nombre, lié par une loi dont il avait juré l'observation qui le mettait dans l'impossibilité de se détendre, trahi peut-être par ceux qui devaient lui donner un appui, il s'est vu forcé de poser les armes. En guerre ouverte contre les ennemis déclarés de votre majesté, il n'aurait quitté ses armes qu'avec la vie.

Nous ne chercherons pas à émouvoir la sensibilité de votre majesté, par le récit des scènes de trahison & de sédition qui ont accompagné ce malheureux événement; nous n'essaierons pas de retracer la profonde & douloureuse impression qu'il nous a fait éprouver, de même qu'à tout notre pays.

Dans ces circonstances, il ne nous reste qu'à retirer notre régiment: ses services ne pouvant plus être utiles à votre majesté, son honneur ne lui permet plus de prolonger son séjour dans un pays où ni l'alliance ni la capitulation ne lui procurent plus la sûreté nécessaire. Nous avons déjà fait part de cette détermination à notre régiment d'Ernest; nous attendons, en conséquence, de l'amour de la justice qui caractérise votre majesté, qu'elle voudra bien donner des ordres, afin qu'on lui rende ses armes, qui sont sa propriété, & dont il a été privé d'une manière très-illégale & violente.

Votre majesté, ainsi que ses très-angustes prédécesseurs, ont donné dans tous les tems aux troupes suisses en général, & à notre régiment en particulier, des preuves si convaincantes de leur haute confiance & bienveillance royale,

que nous ne devons pas douter que votre majesté accueillera favorablement notre demande, & qu'elle daignera par conséquent ordonner incessamment qu'on lui accorde une retraite sûre & honorable, & qu'on lui assigne la route la plus commode pour se rendre dans sa patrie.

Toujours animés des mêmes sentimens envers votre majesté, nous formons les vœux les plus sinceres & les plus ardens pour sa conservation & la prospérité de la monarchie, &c.

Signés Avoyer, petit & grand conseil de la ville & république de Berne.

A N G L E T E R R E.

Londres le 30 mars. Un paquebot arrivé en huit jours de traversée de Lisbonne, nous a apporté des dépêches de notre ministre en Portugal, Mr Walpole. Il nous a en même-tems annoncé que le paquebot, le Hanovre, qui avait à son bord le médecin Willis, a mouillé dans le Tage, le 18 de ce mois.

Des lettres postérieurs nous ont appris, que le médecin Willis avait déjà fait une visite à la reine de Portugal, & qu'il avait déclaré, que son état était tel qu'on pouvait encore concevoir l'espoir de son rétablissement. On lui a confié exclusivement le traitement de l'auguste malade; déjà il lui a ordonné des promenades sur le fleuve; & elle les fait dans une gondole qui a été construite de manière à dérober sa majesté aux regards du peuple.

E S P A G N E.

Madrid le 12 mars. Le nouveau ministre des finances, Mr Gardoqui, jouit présentement d'un traitement de 120,000 fl: de pol:

La nouvelle, que l'empereur de Maroc & son frère, sont morts des suites de leurs blessures, & que le troisième frère de Mulei-Ishem a été proclamé empereur, semble se confirmer.

Madrid le 13 mars. On parle beaucoup d'un traité de commerce avantageux, que notre ministère se propose de faire avec l'empire de la Chine. Si cette nouvelle se confirme, on verra la compagnie des indes, établie aux isles philippines, s'élever à un degré de splendeur, auquel ne lui ont pas permis d'atteindre les obstacles insurmontables, contre lesquels elle a eu jusqu'à présent à lutter.

Il est arrivé à Casseres, capitale de l'Extremadure, un événement qui fait fremir; un jeune cavalier étant allé à la chasse, sa meute donna sur les chiens d'un conducteur de troupeau; celui-ci voulant dégager un de ses chiens, étendit mort d'un coup de bâton, un chien du noble chasseur qui lui lacha bravement un coup de fusil dont il le tua. La justice condamna à mort l'assassin; & le régent du tribunal fut trouvé le lendemain de l'exécution de la sentence, mort dans son lit, & percé de plusieurs coups de poignard.

P O R T U G A L.

Lisbonne le 8 mars. L'état de la santé de la reine, est toujours le même. Elle continue néanmoins à prendre les bains d'Alcacarias. Il y a deux jours qu'elle refusa absolument de prendre toute nourriture; mais l'a faim la déterminé à la longue à lever ses refus.

I T A L I E.

Rome le 6 mars. Le S. Pere a adressé un bref à l'impératrice de Russie, pour la remercier de ses dispositions favorables au saint-siege & de ses offres, relativement à la restitution d'Avignon & du Comtat. Il la prie de conserver ces généreux sentimens.

On ne doute plus ici que la France ne soit bientôt livrée à toutes les horreurs de la guerre. Ce qui paroît plus fondé, c'est l'espérance de voir éclater la guerre civile dans les départemens du midi. Les prêtres émigrés disent hautement qu'ils y ont un grand nombre de partisans, prêts à s'armer & à se réunir au premier signal. Ils assurent que bientôt plusieurs villes seront en guerre les unes contre les autres, & que leurs préparatifs ne se font plus en secret.

Genes le 17 mars. On apprend de Turin, que le roi de Sardaigne fait marcher quantité de troupes à Nice & en Savoye, pour couvrir ses frontières du côté de la France.

FRANCE.

Avignon le 15 mars. Hier, dans la nuit, on a mis en liberté tous les prisonniers qui n'étaient pas décrétés de prise-de-corps pour les crimes des 16 & 17 octobre. On dit que le nombre des décrétés est de 51 à 52; mais il n'y en a que 28 dans les prisons, les autres sont en fuite. Parmi les premiers, on compte les deux Mienville, Sabin, Tournal, Jourdan & Peytavin.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du mardi 27 mars. On fait lecture d'une lettre de M. Janson, maître de musique, qui invite l'Assemblée à assister, par commissaires, à la messe qu'il a été autorisé par l'Assemblée constituante à faire exécuter pour l'anniversaire de la mort de Mirabeau. — On lit une lettre de l'accusateur public auprès du tribunal criminel de Strasbourg, qui annonce qu'un juré d'accusation ayant mis hors de cause un soldat arrêté pour fait d'embauchage, cet étrange prononcé sur un délit dont les pièces de conviction sont entre ses mains, l'oblige à recourir à l'Assemblée nationale, pour demander l'évocation de cette affaire à la haute cour nationale. — On lit une lettre par laquelle M. Amelot envoie à l'Assemblée l'état de situation de la caisse de l'extraordinaire, en la priant de prononcer sur les questions de savoir comment se fera le service de la caisse, après que les seize cents millions d'assignats, dont l'émission simultanée est autorisée, seront épuisés, & par quelle espèce d'assignats il sera possible de suppléer aux petites coupures dont la fabrication s'est trouvée retardée par les différens essais des artistes. — L'Assemblée charge son Comité de l'extraordinaire des finances de lui faire, au 2 avril prochain, un rapport sur ces questions. On fait lecture d'une lettre d'Avignon, ainsi conçue:

“ Nous vous annonçons, par notre lettre du 21, que le calme était prêt à se rétablir dans cette ville; combien nous étions éloignés de croire qu'un jour la nécessité de rendre l'honneur à une foule de familles, nous forceraient de dire qu'on a égaré la sensibilité de l'Assemblée sous le prétexte de justice; des intrigues ourdies dans le secret lui ont tout à coup enlevé le décret le plus affligeant pour tous les amis de la constitution & de l'ordre civil. Les efforts des commissaires civils avaient rétabli la paix à Arles; la force publique protégeait l'exécution des lois, & les malheurs d'une guerre civile avaient été prévenus par leurs soins; la constitution triomphait dans les murs d'Arles, d'Avignon & de Carpentras, & la tranquillité allait se rétablir dans les départemens du Midi, & déjà les mal-intentionnés, forcés à l'obéissance de la loi, commençaient à sentir & leur folie & la nécessité d'adopter les maximes de l'éternelle raison. Pourquoi une amnistie, surprise à l'Assemblée par une intrigue coupable, vient-elle

ranimer leur audace... (Il s'éleve de violens murmures.) On demande à aller à l'ordre du jour. — L'Assemblée ordonne que la lecture soit continuée. — „ Pourquoi une amnistie, surprise à l'Assemblée par une intrigue coupable, vient-elle ranimer leur audace, exciter toutes les passions & nécessiter une guerre civile dont nos soins venaient d'éteindre le flambeau? Croyez-en des fonctionnaires publics, qui sont amis de la vraie liberté, qui ne veulent que la constitution ou la mort, lorsqu'ils vous disent: On vous a trompés, revenez d'une erreur funeste; un intérêt coupable vous a dissimulé des crimes affreux; on vous a représenté comme un égarement passager des crimes réfléchis & prémédités. Sont-ce des délits relatifs à la révolution, que les assassins qui ont été commis le 16 octobre, après que les armées étaient licenciées, & lorsque l'Assemblée nationale, après avoir terminé la révolution par son décret de réunion, s'était déclarée garante de la sûreté des personnes & des propriétés? Quoi! au milieu de cette paix garantie par l'honneur & la loyauté française, une horde de brigands aura pu impunément jeter dans les fers tous les honnêtes gens, tous ceux qui voulaient la révolution sans pillage! Elle aura pu, sous le prétexte de révolution, projeter & combiner un massacre de soixante-six heures, éventrer les femmes, entasser les victimes. Ils ont entendu avec une féroce indifférence les gémissemens de ces infortunés; ils ont vu sans pitié les enfans qu'ils avaient mutilés se traîner auprès du corps ensanglanté de leurs peres; & des crimes aussi atroces resteraient impunis, & soixante familles, qui attendaient la vengeance des lois, seront réduites à la nécessité funeste des vengeances personnelles! On a soigneusement caché à l'Assemblée que ces victimes étaient les plus honnêtes citoyens, les plus ardens apôtres de la révolution, & les plus chauds partisans de la réunion à la France. Nous ne devons pas lui cacher que déjà la nouvelle de l'amnistie, quoique incomplète, commence à exciter la fermentation la plus dangereuse parmi tous les citoyens à qui l'expérience a appris à craindre les fureurs de ceux que l'on veut rendre à la société: dix mille familles sont prêtes à émigrer, & les parens des victimes commencent à provoquer ouvertement les vengeances personnelles, vengeances d'autant plus terribles, que l'on fait que les affections de la nature bravent les lois & les supplices. „

Signés. *Les commissaires du roi réunis à ceux des départemens du Gard, de Drôme & de l'Hérault.*

On lit une lettre par laquelle M. Claviere transmet à l'Assemblée les états hebdomadaires relatifs à la fabrication des monnaies. Ces états portent la quantité de monnaies de cuivre, fabriquées jusqu'au 26 mars, avec le métal des cloches, à 7,335,028, liv. 10 s., & celle des pièces de 15 & 30 s., frappées jusqu'à la même époque, à la somme de 14,574,531 liv. 5 s.

A V I S.

Le Sieur François Müller, marchand de cette ville, est depuis peu de retour d'Angleterre, où il a fait un assortiment de marchandises Angloises de toute espèce; & comme il a tous les jours des occasions pour faire venir de ces marchandises, du goût le plus moderne, qu'il tire de la première main, il se flatte, qu'en se contentant d'un gain raisonnable, il méritera la confiance du public. On trouve également chez lui, de véritable thé de la chine & d'excellent chocolat. Il a son magasin au coin de la rue des capucins, dans la maison de Son Alt. Madame la princesse Branicka, Castellane de Cracovie.